

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30

**Etaient présents** : Alain Pakosz – Jean-François Daly (Arrivée à 20h30) - Patrick Verdin - Michel Koniusz – Claudine Gorguet - Rolande Grolier – Michel Tiefenbach – Nathalie Evrard – Nadine Leclercq – Christelle Rutkowski (Arrivée à 19h30) - Martine Roussel Edouarine Pecqueur – Francis Senechal.

**Excusés:** Hervé Richard (procuration à Claudine Gorguet)  
Jean-François Daly (procuration à Patrick Verdin)

**Absente** : Aurore Baudoyer

**Secrétaire de séance** : Michel Koniusz

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur A. Pakosz, Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 26/09/2017, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Arrivée de Christelle Rutkowski à 19h30 qui prend part au débat.**

### **I – Délibérations**

I – 1 : M. le Maire informe l'assemblée de la modification des statuts lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) du 11/10/2017. En effet les dispositions portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) impliquent des changements au sein de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent comme énoncés ci-dessous :

La compétence « construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et sur la reformulation d'une partie de la compétence « politique du logement » nécessite l'approbation par la majorité qualifiée des communes. Cette compétence proposée s'ajouterait à celles déjà existantes.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur ces modifications de statuts.

- pour : 14

- abstention : 0

- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

I – 2 : Modification des statuts de Cœur d'Ostrevent – Prise de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI)

Lors de la séance du 11 octobre 2017, le Conseil Communautaire de Cœur d'Ostrevent a acté la prise de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La poursuite du processus de modification statutaire induit par cette prise de compétence nécessite une approbation par

la majorité qualifiée des communes. Cette compétence GEMAPI a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014. M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la prise de cette nouvelle compétence.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 14
- abstention : 0
- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

I – 3 : Modification des Statuts de Cœur d'Ostrevent – Prise de compétence « Eau potable » et transfert au SIDEN-SIAN des compétences «Eau potable » et « Assainissement ».

Lors de la séance du 11 octobre 2017, le Conseil Communautaire de Cœur d'Ostrevent s'est prononcé favorablement sur la prise de compétence «Eau potable » et son transfert concomitant au SIDEN-SIAN, et sur le transfert de la compétence « assainissement » au SIDEN-SIAN au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La poursuite du processus de modifications statutaires induits par ces transferts de compétences nécessite une approbation par la majorité qualifiée des communes. Il est proposé au CM d'accepter le transfert de la compétence « Eau potable » à la CCCO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette prise de compétence interviendrait de manière anticipée dans la mesure où la loi NOTRe impose qu'elle soit exercée par les (Etablissements publics de coopération intercommunale) EPCI à fiscalité propre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à titre de compétence obligatoire. Ainsi transférée, cette compétence serait prise au titre de compétence optionnelle jusqu'au 31/12/2019 dans les statuts et son exercice contribuerait au maintien de l'éligibilité de Cœur d'Ostrevent à la « DGFbonifiée ».

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 14
- abstention : 0
- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

I – 4 : Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) qui l'autorise à engager, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

CH 20 :	3 241.25€
CH 21 :	92 576.45€
CH 23 :	315 500.00€

Il doit cependant obtenir l'accord du Conseil Municipal.

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée.

- pour : 14
- abstention : 0
- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

I – 5 : Depuis 2011, le Syndicat Mixte du Scot Grand Douaisis (SM Scot) a décidé d'engager, dans le cadre de la mise en œuvre du plan Climat Territorial, une stratégie d'amélioration du patrimoine communal. Cette stratégie climat-énergie vise à amener progressivement l'ensemble des communes du Grand Douaisis vers la rénovation de leur patrimoine le plus énergivore et à s'inscrire dans les obligations du Grenelle de l'environnement qui impose de réduire à 38% les consommations énergétiques du parc public à l'horizon 2020. De plus, le SM Scot a ainsi en place le Service Energie Collectivités qui a pour mission de travailler auprès des communes membres sur les problématiques climat-énergie de leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte des véhicules). La commune souhaite donc adhérer à cette stratégie d'amélioration du patrimoine et il est demandé d'autoriser le Maire à engager cette démarche.

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée sur ce projet d'adhésion.

- pour : 14

- abstention : 0

- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

I – 6 : Révision des tarifs des locations des salles et arrhes a/c du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

	<b>Périodes</b>	<b>Salles</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Arrhes</b>
ERRE	WE	Petite salle	171	85.50
	1 journée LJ	Petite salle	106	53
	WE	S. des fêtes	424	212
Extérieurs	WE	Petite salle	306	153
	1 journée LJ	Petite salle	204	102
	WE	S. des fêtes	612	306
Elus Personnel Associations	WE	Petite salle	86	43
	1 journée LJ	Petite salle	56.50	28.25
	WE	S. des fêtes	212	106

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur la révision des tarifs.

- pour : 14

- abstention : 0

- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

I – 7 : Révision du tarif de location des garages rue H. Parent et Jean Jaurès a/c du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Rue H. Parent :

Location mensuelle : 30.96€

Location annuelle du terrain : 71.54€

Rue J. Jaurès :

Location mensuelle : 43.70€

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur la révision des tarifs.

- pour : 14
- abstention : 0
- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

I – 8 : Révision des tarifs au cimetière a/c du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- concession trentenaire, le m<sup>2</sup> : 54.69€

- columbarium : 1 014.45€

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur la révision des tarifs.

- pour : 14
- abstention : 0
- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

I – 9 : Révision des tarifs garderie et restauration scolaire a/c du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- garderie du matin : 1.35€/jour/enfant les lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 7h30 à 8h30

-garderie du soir : 2€/jour/enfant les lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 16h30 à 18h00

Restaurant scolaire :

Prix du repas : 3.50€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Prix du ticket sans repas (prescription médicale) :1.50€

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur la révision des tarifs.

- pour : 14
- abstention : 0
- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

I – 10 : Modification du règlement intérieur du cimetière. Proposition d'un nouvel horaire d'ouverture pendant la période hivernale (8h-17h du 1/11 au 29/02)

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur cette modification.

- pour : 14

- abstention : 0
- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

I – 11 : Adhésion au groupement de commandes avec la CCCO pour l'achat de produits d'entretien naturels.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur cette adhésion au groupement.

- pour : 14
- abstention : 0
- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

I – 12 : Dans le cadre du dispositif « Territoire à Energie Positive sur la Croissance Verte (TECV) » le Ministère de la transition énergétique a labellisé le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut dans un dispositif partenarial d'économie d'énergie pour les communes adhérente. Dans ce cadre la collectivité peut obtenir une aide financière pour la rénovation énergétique de l'éclairage public. M. le Maire demande au CM de l'autoriser à établir un dossier concernant le dit-projet ainsi que la signature de la convention de partenariat.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur ce dit projet.

- pour : 14
- abstention : 0
- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

## **II – Travaux**

II – 1 : Les travaux de l'église se poursuivent normalement et la réception est prévue le 20 décembre. A noter que le Conseil Régional nous a octroyé une nouvelle subvention de 105 767€ pour la rénovation intérieure.

II – 2 : les nouveaux ateliers municipaux seront terminés pour la mi-décembre.

II – 3 : Les travaux de désamiantage et de démolition de l'ancienne entreprise de récupération de carton située rue Jaurès seront terminés à la fin de ce mois.

II – 4 : Les travaux de voirie de la rue Pasteur commenceront début décembre pour une durée de 2 semaines environ.

## **III – Situation budgétaire**

Au 27 novembre 2017 la situation budgétaire de la commune se présente comme suit :

Investissement

- Dépenses 760 964.23€

- Recettes 1 125 077.63€ (dont 1068, excédent de fonctionnement reporté 500 000€ et R001, excédent d'investissement reporté 276 095.07€)

**Arrivée de Jean-François Daly à 20h15 qui prend part à la discussion.**

Fonctionnement

- Dépenses 717 820.68€
- Recettes 1 179 897.29€ (incluant le résultat reporté 2016 de 334 225€)

L'Etat de consommation des crédits est conforme aux prévisions.

**IV – Informations diverses**

- Préfecture du Nord : réponse négative à la demande de soutien pour la sécurisation des établissements scolaires
- Bilan de la ressource en eau sur le territoire du SIDEN-SIAN
- PLIE du Douaisis : bilan d'activités 2016
- Agence Régionale de Sante : qualité de l'eau du service public
- Chambre des métiers et de l'Artisanat : création d'entreprise
- Noréade : courant d'eau, journal n°19
- Siaved : déménagement au 2bis route de Lourches à Douchy les Mines
- Etat de la délinquance sur la commune : états de septembre et d'octobre 2017.
- SIDEN-SIAN : qualité et prix des services sur la commune
- Partenor : rapport de responsabilité sociale 2016
- EDF collectivités : magazine n°14
- GRDF : activité 2016 sur la commune
- Habitat Hauts de France : bilan d'activités responsable 2016

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 20h45. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

